



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

DGER - Inspection de l'enseignement agricole

**EXPERTISE DES RESULTATS D'EXAMEN
DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL A LA SESSION 2013**

RAPPORT

Novembre 2013

Equipe d'inspecteurs :

Didier Boucher
Bernard Chabbal
Denis Chatot
Pierre Delaye
Jean-Jacques Gailleton
André Quillevéré
Francine Randi
Joel Rigal
Jean-Philippe Tomi
Véronique Wozniak

R13 010

SOMMAIRE

Introduction	4
1- Une relative stabilisation des résultats après la baisse du taux de réussite à la session 2012, des disparités fortes selon les spécialités	5
1.1 Une baisse des effectifs en 2013, qui restent significativement supérieurs à ceux précédant le « double flux » de 2012.	5
1.2 Des résultats quasi stabilisés par rapport à 2012, des différences selon les publics et une augmentation du nombre des diplômés	6
1.3 Des résultats et des évolutions très différents selon les spécialités de baccalauréat professionnel	7
2- Un déroulement satisfaisant des épreuves malgré des tensions et des processus de régulation à renforcer	8
2.1 Une pause dans la croissance des effectifs qui a permis de stabiliser le fonctionnement des centres d'examen	8
2.2 Des modalités de régulation pas toujours opérationnelles au niveau des centres	9
3 Une disparité de résultats entre les centres d'examen (régions organisatrices)	10
2.4 Une évaluation en contrôle en cours de formation qui mérite attention	11
2.5 Le déroulement des délibérations : des pratiques hétérogènes, le souci d'équité	13
2.6 Des règles qui restent à clarifier pour de nombreux acteurs	13
3- Un système de certification qui nécessite encore un travail d'appropriation	14
3.1. Des difficultés spécifiques pour les épreuves générales	14
3.2 Une attention à porter à l'épreuve E5, discriminante	14
3.3 Une épreuve E6 plutôt bien appréhendée pour la validation des capacités correspondantes	15
3.4. Une épreuve E7 déterminante	16
3.5 Une épreuve de contrôle souvent mal perçue mais pertinente si elle est bien menée	17
4- Des éléments sur le suivi et les parcours des jeunes pour l'obtention du baccalauréat professionnel	18
4.1 Une évolution des publics scolaires	18
4.1.1 Une origine des candidats en formation professionnelle qui évolue.	18
4.1.2 L'effet âge des candidats	19
4.2 La diversité des parcours des apprentis et le devenir des jeunes engagés dans un parcours baccalauréat professionnel par apprentissage sur trois ans	19
4.2.1 La diversité des parcours	19
4.2.2 Le devenir des jeunes engagés dans une formation baccalauréat professionnel par apprentissage en 3 ans	21
4.3 Le cas particulier du baccalauréat professionnel CGEA, spécialités Système de culture (SDC), Système d'élevage (SDE) et Vigne et vin (VV)	22
4.3.1 Un taux de réussite durablement inférieur aux autres options	22
4.3.2 Des spécificités liées à l'évolution du métier de responsable d'entreprise agricole	23
4.3.3 Un effet « épreuve » marqué	23

4.3.4 La voie CAPA peu explorée dans la filière CGEA	25
5- Des propositions d'amélioration	25
- <i>Une organisation des examens et de leur régulation à réinterroger</i>	25
- <i>La nécessité de poursuivre la formation et l'accompagnement des équipes en matière d'évaluation et de certification</i>	26
- <i>Des pratiques innovantes à encourager et à valoriser pour la réussite des apprenants dans leurs parcours</i>	26
- <i>Une réflexion pédagogique à relancer afin de valoriser pleinement l'alternance en lien avec la rénovation des diplômes</i>	27
- <i>Une réflexion particulière à mener concernant le baccalauréat professionnel CGEA</i>	27
Conclusion	28
Annexe 1 : Tendances d'évolution des résultats selon les spécialités entre 2011 et 2013	29
Annexe 2 : Taux de réussite des élèves et apprentis par spécialités – session juin 2013	30
Annexe 3 : Epreuves générales E1 à E4 – session juin 2013	31
Annexe 4 : Epreuves professionnelles E5 à E7 – Session juin 2013	32
Annexe 5 : Epreuve E6	33
Annexe 6 : Epreuve de contrôle – session de juin 2013	34
Annexe 7 : Comparaison des sessions 2011, 2012, 2013 pour la répartition en âges des candidats	35
Annexe 8 : Réussite des candidats après un parcours CAPA dans différentes options de baccalauréat professionnel	36

Introduction

En juillet 2012, la Directrice générale de l'enseignement et de la recherche avait demandé à l'inspection de l'enseignement agricole de procéder à une expertise de la session d'examen du baccalauréat professionnel, les premiers constats suite à la session de juin montrant une baisse sensible du taux de réussite par rapport à l'année antérieure et faisant émerger l'hypothèse d'une moindre réussite des candidats ayant suivi un parcours en trois ans par rapport à ceux ayant suivi un parcours en quatre ans.

L'analyse de l'Inspection¹ confirmait cette hypothèse tout en mettant en évidence les conditions particulières de cette session nécessitant d'interpréter les données avec prudence : évolution des référentiels de diplôme, introduction de changements importants des contenus de formation et des modalités d'évaluation sans réelle vision globale sur les trois ans, état d'avancée différente de la rénovation selon les spécialités rendant difficile les comparaisons tout en interrogeant les attentes capacitaires de ces diplômes au regard d'un public nouveau,...

Par ailleurs, l'Inspection de l'enseignement agricole constatait que, au-delà des pourcentages de réussite à l'examen, cette session se traduisait par une élévation réelle du niveau de qualification pour un nombre plus important de jeunes par comparaison avec le parcours antérieur en quatre ans – et ce indépendamment de l'aspect conjoncturel du « double flux » de cette session. Ceci constituait un des objectifs majeurs de la rénovation de la voie professionnelle. Les suivis de cohortes réalisés en cours d'année suivante ont permis de confirmer cette amélioration. Pour autant, la question du devenir des jeunes n'ayant pas été reçu à l'examen méritait une attention particulière de la part de l'ensemble du système.

A l'issue de la présentation de ce rapport à l'automne 2012 dans les instances et groupes de travail, la Directrice générale a demandé à l'Inspection de l'enseignement agricole une nouvelle expertise du déroulement et des résultats de la session 2013, qui fait l'objet de ce rapport.

Cette nouvelle expertise s'est appuyée sur :

- l'analyse des résultats provisoires d'examen (session de juin) à partir de la base DeciEA ;
- des observations du déroulement des épreuves dans environ 15 centres : harmonisation et correction des épreuves écrites (E1 Lettres et Histoire-géographie, E4 Mathématiques, E5 Epreuve professionnelle dans diverses spécialités) ; harmonisation et déroulement des épreuves orales (E6 épreuve professionnelle, Epreuve de contrôle). A cette occasion, des entretiens ont été menés avec les chefs de centres, présidents et présidents adjoints de jury, des examinateurs et des candidats ;
- l'analyse des procès verbaux des épreuves ;
- l'étude des bilans de la session d'examen : questionnaires envoyés aux responsables examens en DRAAF/SRFD, participation à la réunion nationale de bilan organisée par la mission des examens de la DGER (POFE/MEX).

Par rapport à la session 2012, la session 2013 du baccalauréat professionnel présente une situation stabilisée puisque la majorité des baccalauréats (en dehors des spécialités CGEH et SAPAT) ont été renouvelés ou créés.

¹ Expertise des résultats d'examen du Baccalauréat professionnel à la session 2012, Rapport Octobre 2012, R12 064, disponible sur Chlorofil (<http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/organisation-orientations-et-evolution-de-lea/acteurs-de-lea/inspection-de-lenseignement-agricole.html>)

Tout comme en 2012, les analyses de l'Inspection de l'enseignement agricole mettent en évidence, compte tenu de l'ensemble des observations et entretiens menés, des éléments qui répondent à la question posée sur la réussite des candidats mais qui concernent aussi, plus largement, les conditions de déroulement des épreuves et les modalités d'évaluation. Les évolutions, dans les référentiels de diplôme et la certification, introduites à l'occasion de la rénovation dans les différentes spécialités de baccalauréat professionnel, sont également interrogées.

Les inspecteurs(trices) formulent un certain nombre de recommandations, dont certaines reprennent, en les précisant, des préconisations antérieures.

Ils expriment aussi l'importance à accorder aux parcours des jeunes pour qu'ils réussissent et ce dans une organisation nouvelle de la formation sur trois ans, qui constitue aujourd'hui la norme pour la délivrance de ce baccalauréat professionnel, norme reconnue par les apprenants et leurs familles. C'est donc sur les possibilités d'accompagnement des jeunes depuis leur entrée dans la formation que doivent porter tous les efforts des différents acteurs du système, de façon concertée.

Enfin, l'analyse de l'Inspection devrait être complétée par des suivis de cohortes systématiques dans le prolongement des travaux engagés depuis l'an dernier. L'enseignement agricole doit poursuivre la mise en place de ces outils et le développement de leur utilisation à tous les niveaux.

1- Une relative stabilisation des résultats après la baisse du taux de réussite à la session 2012, des disparités fortes selon les spécialités

1.1 Une baisse des effectifs en 2013, qui restent significativement supérieurs à ceux précédant le « double flux » de 2012.

Evolution du nombre d'inscrits en baccalauréat professionnel de 2008 à 2013

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013
Adultes	248	339	230	229	258	276
Apprentis	2430	2490	2666	2705	4107	3096
Elèves	12644	12486	12743	13125	25129	19455
FAD	165	150	196	144	226	277
Non scolarisés	554	530	352	329	364	539
Total	16041	15995	16187	16532	30084	23643

Le nombre de candidats était de l'ordre de 16 000 avant 2012. A la session 2012, l'augmentation du nombre de candidats a été importante compte tenu du double flux (candidats en quatre ans après un BEPA et candidats en trois ans). En 2013, le nombre de candidats demeure important (il augmente de 43% par rapport à la situation de 2011). Un ensemble d'explications peut être avancé, notamment pour les élèves en formation initiale scolaire :

- une stabilisation des structures : des établissements ont mis en place des formations baccalauréat professionnel quand ils avaient seulement des BEPA auparavant ;
- un nombre plus important de jeunes suivent le cursus jusqu'au niveau IV ;

- une plus grande attractivité du cycle baccalauréat professionnel à l'issue de la classe de 3^{ème}.

Le nombre de candidats non scolarisés augmente. Il s'agit essentiellement de jeunes ayant échoué à la session précédente.

En ce qui concerne les apprentis, la suppression des cycles conduisant au BEPA n'a pas entraîné une diminution des effectifs. Le nombre d'apprentis engagés dans une formation conduisant à un diplôme de niveau IV, et particulièrement au baccalauréat professionnel, est en augmentation sensible entre fin 2008, dernière année scolaire avant la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle, et fin 2012. Le nombre d'apprentis qui préparent un brevet professionnel est également en légère augmentation. Si le baccalauréat professionnel concerne aujourd'hui la majorité des apprentis au niveau IV, la place respective de ces deux diplômes est très variable selon les régions.

1.2 Des résultats quasi stabilisés par rapport à 2012, des différences selon les publics et une augmentation du nombre des diplômés

Résultats globaux au baccalauréat professionnel de 2008 à 2013 (session juin)

EVOLUTION	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de réussite en BAC PRO	81,3	89,2	90,2	89,8	83,1	82,1

Les résultats de la session de juin 2013 sont en légère baisse mais se stabilisent après la chute observée en 2012. Le taux de réussite global reste légèrement supérieur à celui de 2008.

Evolution des résultats au baccalauréat professionnel de 2008 à 2013 (session juin) selon l'origine des candidats

Session Juin	2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012		2012-2013		écart 2013/2012
	Admis	% réussite	Admis	% réussite	Admis	% réussite	Admis	% réussite	Admis	% réussite	Admis	% réussite	
Adultes	204	89,9	283	90,7	191	92,3	185	91,1	206	86,2	230	87,12	0,92
Apprentis	1707	73,2	2049	85,5	2221	86,5	2224	86,1	3112	79,9	2260	77,08	-2,82
Elèves	10397	83,9	11123	90,7	11410	91,2	11789	91,3	20757	84,1	15842	83,27	-0,83
FAD	106	85,5	84	77,1	132	91,7	92	86	131	81,4	152	76,77	-4,63
Non Scolarisés	99	36	176	64,7	154	73,3	104	53,9	119	53,9	175	56,82	2,92
Totaux	12513	81,53	13715	89,35	14108	90,24	14394	89,99	24325	83,3	18659	82,1	-1,2

Si en 2012, la baisse affectait tous les publics, élèves, apprentis et adultes, quelle que soit la durée de formation, en 2013, la baisse des résultats affecte différemment chaque catégorie de candidats. La baisse est en particulier significative pour les apprentis.

Par ailleurs, la baisse relative des résultats (en %), ne rend pas compte de l'augmentation en nombre absolu des diplômés. Ainsi, si l'on compare à l'année 2011 (l'année 2012 ne pouvant servir de référence compte tenu du double flux), on constate un accroissement significatif du nombre de jeunes bacheliers.

L'analyse par secteur d'enseignement (public, privé temps plein et privé rythme approprié), fait apparaître des résultats et des évolutions différenciés, mais qui doivent être mis au regard du poids relatif des spécialités majoritairement prises en charge et de leurs taux de réussite respectifs (ex : services/ production).

Evolution des résultats au baccalauréat professionnel de 2011 à 2013 selon les secteurs d'enseignement

	Session normale 2011				Session normale 2012				Session normale 2013				Variation	
	Inscrits	Présents	Admis	%	Inscrits	Présents	Admis	%	Inscrits	Présents	Admis	%	2013/ 2011	2013/ 2012
PUBLIC	6775	6562	5818	88,7%	13275	12902	10621	82,3%	9850	9513	7648	80,4%	-8,27%	-1,93%
CNEAP	4601	4519	4225	93,5%	7516	7403	6494	87,7%	6043	5917	5109	86,3%	-7,15%	-1,38%
UNMFREO	4140	4056	3654	90,1%	7728	7543	6159	81,7%	6111	5951	4884	82,1%	-8,02%	0,42%
UNREP	583	572	521	91,1%	968	935	763	81,6%	810	784	650	82,9%	-8,18%	1,30%
Autres	423	275	168	61,1%	677	495	344	69,5%	831	560	371	66,3%	5,16%	-3,24%
Total	16522	15984	14386	90,0%	30164	29278	24381	83,3%	23645	22725	18662	82,1%	-7,88%	-1,15%

Evolution du nombre de diplômés de 2011 à 2013 par spécialités et par secteurs d'enseignement

	2011				2012				2013			
	Public	CNEAP	UNREP	UNMFREO	Public	CNEAP	UNREP	UNMFREO	Public	CNEAP	UNREP	UNMFREO
Aménagement	1659	412	194	341	3688	1050	335	1106	2564	763	259	729
Commercialisation	447	356	47	214	857	797	55	575	608	594	35	437
Elevage et soins aux animaux	72	36	25	118	172	91	57	306	123	66	36	239
Agro équipements	160	97	11	152	274	233	28	350	203	175	41	251
Production	2551	944	107	1032	4442	1741	138	2132	3030	1038	127	1528
Services	929	2380	137	1797	991	2351	129	1673	923	2303	136	1690
Transformation					197	231	21	17	197	170	16	10
Total	5818	4225	521	3654	10621	6494	763	6159	7648	5109	650	4884

Au-delà de ces résultats globaux, ce sont les résultats par spécialité qui doivent être analysés tant en terme de taux de réussite que d'évolution.

1.3 Des résultats et des évolutions très différents selon les spécialités de baccalauréat professionnel

Evolution du taux de réussite entre 2011 et 2013 (session de juin) dans différentes spécialités de baccalauréat professionnel

	AE	AP	Forêt	GMNF	CGECF	CGEA	AQUA	PH	TCVA	TCVPHJ	TCVPA	SMR
2011	88.1	88.9	92.13	-	89.9	86.59	88.73	88,93	90.56	90.71	89.04	93.32
2012	75.64	85.27	82.64	90,76	88.66	78.24	81.67	79.67	82.57	79.33	78.24	91,4
2013	82,78	81,81	89,96	89,06	87,11	73,88	77,78	76,33	80,02	78,85	81,05	91,39

On constate :

- une large amplitude des taux de réussite, de 74% à 91% selon les spécialités ;
- de très bons résultats obtenus aussi bien pour des candidats de spécialités renouvelées (Forêt 90%), créées (GMNF 89%) que non renouvelées (SMR 91%) ;
- des améliorations sensibles de résultats dans certaines spécialités entre 2012 et 2013 (Forêt de 82,6% à 90% ; Agroéquipement de 75,6 % à 82,8% ; TCVPA de 78,2 à 81%) ;
- des résultats en baisse (Aménagements paysagers, Production aquacole, Production horticole,...) et particulièrement en CGEA (de 78,2% à 73,9%).

Néanmoins, dans tous les cas pour les filières renouvelées (hors du SMR donc), la réussite des candidats, qui ont majoritairement suivi un parcours en trois ans, a été plus forte que ce que pouvait faire craindre la comparaison de la réussite des candidats en « parcours 4 ans » ou en « parcours 3 ans » en 2012. (Annexe 1)

Le taux de réussite des apprentis est très variable selon les spécialités. Dans plusieurs d'entre elles, qui concernent des effectifs significatifs, leur taux de réussite est supérieur ou égal à 85 % et dépasse celui des candidats scolaires (canin-félin, services et vente). Au contraire, les résultats des apprentis sont sensiblement inférieurs dans les secteurs de la production agricole et l'agroéquipement (Annexe 2). Le taux de réussite a diminué cette année dans les deux spécialités qui accueillent le plus d'apprentis : CGEA et Aménagements paysagers.

2- Un déroulement satisfaisant des épreuves malgré des tensions et des processus de régulation à renforcer

2.1 Une pause dans la croissance des effectifs qui a permis de stabiliser le fonctionnement des centres d'examen

La session d'examen de juin 2013 s'est déroulée dans des conditions plus « normales » que la session 2012, le choc du double flux de la majorité des filières ayant été absorbé l'année précédente. Cela a permis notamment aux services d'examen de convoquer sauf exception les examinateurs pour des épreuves en phase avec leur cœur de métier alors qu'ils avaient dû élargir leur choix l'année précédente compte tenu du nombre élevé de candidats. On peut considérer qu'à ce titre cela constitue une amélioration du fonctionnement qualitatif de l'évaluation.

Les personnels responsables des examens des régions visitées témoignent néanmoins de leur difficulté, croissante depuis quelques années, à mobiliser les enseignants initialement prévus pour des corrections d'écrits ou des interrogations orales (jusqu'à 30 % des effectifs ayant pu changer jusqu'à la veille des épreuves). Il arrive de plus en plus que certains enseignants membres des jurys n'honorent pas leur convocation, et ce, sans prévenir de leur absence ou de leur retard.

Plus globalement, les inspecteurs ont constaté que ces opérations de jury en fin d'année représentent pour beaucoup d'enseignants plus de contraintes que d'intérêts. Pourtant elles pourraient être mises à profit pour mieux suivre le niveau d'exigence du diplôme, échanger avec les collègues en vue de la préparation future des épreuves avec leurs élèves, ... On peut admettre que ce prolongement du travail de l'année scolaire puisse être fastidieux, en particulier par les déplacements et la mobilisation sur plusieurs journées successives qu'il impose. Le moyen de valoriser cette étape du travail de l'année apparaît à ce jour assez

faible. Les établissements auraient pourtant intérêt à tirer partie de cette participation, ce qui est sans doute réalisé dans certains cas, et l'attention des directeurs des établissements pourrait être alertée sur ce point, indépendamment du rappel aux missions dévolues aux enseignants en matière d'évaluation des apprenants.

Enfin, la participation des professionnels, attendue pour l'épreuve orale E6, devient très contrastée selon les spécialités : En Aménagement Paysager par exemple, l'évaluation par capacités semble redonner du sens à leur participation. En CGEA, la participation d'exploitants agricoles reste importante du fait des liens noués de longue date avec la profession. Pour certaines spécialités telles que Technicien Conseil-Vente, les nouvelles modalités de l'évaluation ont pu dérouter les professionnels et certains se désengagent des jurys. De plus, des prestations médiocres de candidats ne constituent pas un facteur de promotion de nos diplômes vis-à-vis des professionnels.

Si cette session 2013 a été plus aisée à mettre en place compte tenu de la baisse des effectifs, des enjeux forts existent pour la session 2014 avec le double flux en SAPAT (et en CGEH) avec près de 13 000 candidats supplémentaires attendus.

2.2 Des modalités de régulation pas toujours opérationnelles au niveau des centres

Malgré des améliorations, le fonctionnement des centres d'examen reste hétérogène compte tenu des moyens disponibles au niveau local pour assurer l'organisation et la régulation des épreuves.

- Centres d'oraux

La situation des Chefs de centre (souvent présidents adjoints de jury) s'avère très variable selon l'organisation matérielle du site, la complétude du jury, et le nombre d'épreuves différentes à organiser. Parfois les tâches matérielles et les remplacements à la dernière minute de membres de jury absents accaparent l'attention du chef de centre au détriment de l'harmonisation entre les différents postes d'évaluation. Celle-ci est d'autant plus complexe que le nombre d'épreuves à conduire est élevé sur le centre d'oral. Si celui-ci est important, l'harmonisation ne peut se fonder que sur des pratiques générales d'évaluation et peu sur les spécificités d'une option. Cela peut constituer une limite, en particulier dans le cadre de la forte évolution de l'épreuve E6 et des particularités selon les options.

Couramment, une mise en commun des notes est effectuée par demi-journée. Si elle a un effet régulateur indéniable, elle ne constitue pas un outil totalement satisfaisant dans la mesure où les temps d'interrogation sont courts (jurys complets présents souvent une seule journée) et où elle n'aboutit que très exceptionnellement à une remise en cause des notes déjà délivrées.

- Centres de correction des épreuves écrites

L'hétérogénéité est encore plus accentuée pour la régulation des épreuves écrites. En effet, là aussi, les tâches organisationnelles peuvent phagocyter le temps accordé à l'harmonisation .

Si des centres de correction d'écrit de taille importante peuvent poser des soucis de fragilité logistique, ils ont l'avantage de mobiliser sur le lieu de correction des compétences complémentaires. Ainsi, si le nombre de présidents adjoints de jury (PAJ) est important, ceux-ci peuvent animer et réguler l'harmonisation. Cette régulation permet de donner un cadre formel et évite la domination d'une interprétation du sujet dans une

harmonisation réalisée entre pairs, sans médiateur extérieur. Elle pose néanmoins la question de la légitimité de ces PAJ (conférée par leur fonction) et sur les compétences à mobiliser pour assurer ce rôle.

Dans les centres de petite taille, les présidents adjoints de jury, peu nombreux, ne sont pas en mesure de conduire cette harmonisation. Ils sont même parfois en difficulté pour assurer une régulation minimale durant la correction : analyse des écarts, remédiation... L'absence d'outillage statistique (informatique) et de procédure à appliquer constituent, de plus, des obstacles à ce travail pourtant essentiel.

Dans certains cas enfin, certes pas généraux mais suffisamment significatifs pour être inquiétants, il a été constaté lors de cette expertise des inexactitudes dans les notes attribuées sur les copies présentant des totaux erronés, ce qui n'est pas acceptable. Cette situation est souvent à mettre en relation avec une correction des copies effectuée en des temps « records » par certains enseignants. Il est à noter le travail important attendu alors des chefs de centre pour y pallier en contrôlant les résultats. La distribution d'un nombre limité de copies par journée et demi-journée, déjà souvent réalisée, doit permettre de limiter ces dysfonctionnements.

- L'harmonisation reste une étape cruciale pour se mettre d'accord sur les attendus de l'épreuve tant pour les écrits que pour les oraux.

Les grilles d'évaluation sont encore insuffisamment maîtrisées et utilisées par les correcteurs, notamment à l'écrit. On observe plus souvent des tendances fortes au découpage des points du barème proposé (par 0,25 point parfois) au détriment d'une appréciation plus globale sur le sens. Ce découpage est présenté comme un moyen d'améliorer l'objectivité de l'évaluation alors que toutes les études de docimologie indiquent le contraire : Le résultat n'est ni plus précis, ni plus juste. Ces études, pourtant anciennes, sont trop souvent méconnues des évaluateurs pour influencer sur leurs pratiques.

A l'oral, les grilles ont plus souvent été utilisées de façon satisfaisante par les membres de jury, y compris les professionnels, qui en ont compris et apprécié l'utilité.

Les observations montrent des écarts très importants entre postes d'évaluation, qui nécessite que les étapes d'harmonisation et d'échanges soient mieux valorisées en vue d'un accord minimal sur les attendus des épreuves.

2.3 Une disparité de résultats entre les centres d'examen (régions organisatrices)

Si l'on analyse les résultats des candidats en fonction de la région organisatrice de l'examen (et souvent par un seul centre de correction), on obtient des résultats significativement hétérogènes pour une épreuve nationale.

Baccalauréat professionnel CGEA (Système à dominante élevage) 4085 inscrits

Région organisatrice	inscrits	Admis	taux de réussite	E1 ET Français	E5 ET	E6 ET	E7 ECCF
Réunion	53	37	69,81%	6,06	8,11	10,92	10,47
Auvergne	681	495	72,69%	8,86	6,86	11,01	11,33
Bretagne	1523	1108	72,75%	9,85	7,55	10,61	11,26
Lorraine	475	326	68,63%	8,65	6,68	10,48	11,45
Picardie	498	345	69,28%	9,04	7,14	9,97	11,25
Poitou Charentes	778	581	74,68%	8,82	7,91	10,23	11,29
Martinique	77	65	84,42%	8,25	5,72	11,61	11,59
National	4085	2957	72,39%	9,18	7,33	10,66	11,33

Baccalauréat professionnel TCV Produits de Jardin (407 inscrits)

Région organisatrice	inscrits	Admis	taux de réussite	E1	E5	E6	E7
Réunion	26	11	42,3%	5,36	3,76	9,42	9,83
Champagne Ardennes	82	64	78,0%	7,97	8,65	10,85	12,32
Franche Comté	22	19	86,4%	10	10,05	11,2	12,67
Pays de la Loire	98	68	69,4%	9,68	8,99	10,78	12,07
Poitou Charentes	82	61	74,4%	9,09	8,4	10,96	12,42
PACA	85	73	85,9%	9,63	11,29	12,19	13,62
Polynésie	12	6	50,0%	11,3	5,64	7,91	9,56
	407	302	74,2%	8,95	8,86	10,98	12,35

Compte tenu du nombre important de facteurs pouvant expliquer ces différences, il serait hasardeux de tirer des conclusions hâtives. Au travers de ces deux exemples, on peut tout de même observer que :

Les résultats de l'épreuve terminale E6, basée sur l'expérience en milieu professionnel, sont globalement plus convergents que ceux de l'épreuve E5 « Choix techniques » (ou « Sciences appliquées et technologies » selon les spécialités),

La régulation semble s'effectuer plus efficacement avec des centres de correction à effectif important. En TCV, l'écart inter-régions organisatrices est plus important que l'écart inter-centres de formation dans une région organisatrice. Ainsi l'établissement obtenant les meilleurs résultats en Poitou Charentes est au niveau de celui de PACA qui a la plus mauvaise moyenne.

Si les résultats à l'épreuve E7 « Pratiques professionnelles » en contrôle en cours de formation (CCF) paraissent assez cohérents au niveau des régions organisatrices, ils nécessitent néanmoins une analyse plus fine.

Comme cela a été observé entre postes d'évaluation, ces observations montrent des écarts importants entre centres, constat qui nécessite un travail approfondi sur ce point de la part de tous les acteurs du système.

2.4 Une évaluation en contrôle en cours de formation qui mérite attention

Le contrôle certificatif en cours de formation (CCF) s'effectue en complément des épreuves ponctuelles terminales et permet l'évaluation de capacités spécifiques tant générales que professionnelles.

L'analyse comparée des résultats à ces épreuves montre des éléments intéressants. Compte tenu des capacités différentes évaluées par chacune des épreuves, il faut néanmoins rester prudent dans la comparaison de leur niveau de résultat. Il apparaît toutefois des convergences mais aussi parfois des limites de cohérence.

L'analyse des résultats des épreuves relatives au tronc commun dans les différentes épreuves ne fait pas apparaître d'écarts importants ou inexplicables entre les spécialités. (Annexe 3) :

Les résultats sont assez homogènes. On peut constater une convergence entre les résultats en épreuves en CCF et ceux en évaluations ponctuelles. Ainsi pour l'épreuve E1, les trois options qui obtiennent les meilleurs résultats à l'épreuve terminale de français sont celles situées au dessus de la moyenne en évaluation en CCF.

- Les écarts de résultat entre options peuvent probablement s'expliquer par le profil des apprenants et la place de la discipline dans la globalité de la formation (SMR plus « littéraires », LCQ plus

« scientifiques »), mais également par la pression de sélection à l'entrée en formation (TCV « produits de jardin » faible pression et résultats fragiles, CGEA EVC forte pression et bons résultats dans le tronc commun).

Compte tenu du poids de chacune des épreuves, cela prédispose les jeunes ayant de bonnes capacités d'expression à mieux réussir : les moyennes de l'E1 en SMR sont un des facteurs explicatifs du très bon taux de réussite des élèves de cette option à l'examen.

Pour les épreuves professionnelles les résultats sont plus contrastés (Annexe 4) :

Les valeurs médianes des trois épreuves traduisent bien leur difficulté pour les apprenants, compte tenu des capacités différentes à valider : 12,21 pour E7 « Pratiques professionnelles », 10,8 pour E6 « Expérience en milieu professionnel » ou « Pilotage de l'entreprise », et 9,01 pour E5 « Choix techniques » ou « Sciences appliquées et technologies ».

- Pour l'épreuve E7 en CCF, les résultats apparaissent homogènes (plus qu'en 2012) dans toutes les spécialités, mais ne rendent pas compte de la dispersion des résultats qui apparaît au travers d'analyse plus fine.

Une extraction des résultats dans une seule région organisatrice permet de constater que les écarts inter-établissements sont souvent plus accentués sur les épreuves en CCF que sur les épreuves finales.

Résultats de divers établissements d'une même option à l'intérieur d'une région organisatrice

	E1			E2	E3	E4		E5	E6	E7
	CCF	T français	T hist-Géo	CCF	CCF	T maths	CCF	T	T	CCF
Moyenne régionale	12	9,51	7,28	10,48	14,56	8,17	11,67	8,29	11,26	12,01
Etablissement1	8,38	9,4	7	10,8	14,88	5,6	7,18	9,78	9,89	9,56
Etablissement2	12,47	8,8	6,6	9,67	13,14	6,07	12,53	6,87	8,73	11
Etablissement 3	8,22	9,3	7	10,33	15,13	8,3	12,22	8	10,6	11,13
Etablissement 4	13,36	9,32	8,23	10,05	15,27	11,27	13,23	8,36	12,14	11,95
Etablissement 5	12,5	12	7,25	8,75	12,33	10,75	10	13	12,5	10,5
Etablissement 6	14,67	10,5	6,63	13,75	15,14	5,67	12,13	7,22	14,89	13,78

Si l'on compare les résultats aux moyennes régionales, les résultats en CCF de l'établissement 1 sont le plus souvent inférieurs à celles-ci, alors qu'il n'est pas en difficulté sur les épreuves terminales. L'établissement 6 présente lui, un profil radicalement inverse à l'exception de l'épreuve E6.

La question de la régulation de l'évaluation en CCF et de la mise en œuvre du contrôle a posteriori reste posée, le rôle des présidents adjoints se limitant à une vérification de conformité par la validation des plans d'évaluation.

La formation des enseignants et formateurs doit être poursuivie, voire renforcée, afin que soient partagées par tous les notions minimales relatives à l'évaluation et aux attentes et niveaux d'exigence des épreuves du diplôme.

2.5 Le déroulement des délibérations : des pratiques hétérogènes, le souci d'équité

Les observations menées lors des délibérations montrent un travail très sérieux des jurys qui ont à cœur de travailler avec un réel souci d'équité vis-à-vis des candidats. Dans certains cas, des procédures très standardisées sont mises en place pour limiter les biais possibles, par exemple dans l'annonce des résultats ou appréciations portées sur le candidat, en vue de la décision des membres de jurys.

Néanmoins, les pratiques sont hétérogènes, les délibérations se faisant par options ou toutes options confondues, avec ou sans discussion sur les cas étudiés,... Cette diversité n'entame en rien le travail des jurys au regard de la réglementation et du caractère souverain de leurs décisions.

Les délibérations reposent sur les résultats obtenus et l'examen du livret scolaire. Elles se déroulent à l'issue de l'ensemble des épreuves, la majorité des candidats ayant bénéficié de l'épreuve de contrôle. Compte tenu de l'appréciation négative portée par un certain nombre d'enseignants sur cette épreuve, les possibilités de rachat des candidats peuvent être limitées dans cette étape, ces enseignants estimant que les candidats ont déjà pu profiter d'une épreuve qui les favorisent nettement. Néanmoins, certains candidats ont pu être lourdement pénalisés par cette épreuve, malgré leurs résultats antérieurs. La possibilité de pouvoir réaliser une première délibération avant l'épreuve de contrôle pourrait être expertisée.

Par ailleurs, les appréciations portées sur les livrets scolaires peuvent peser très lourd sur la décision. Si l'on peut considérer que leur rôle est bien de fournir des éléments d'appréciation portant sur le suivi de la formation par le candidat, on constate que rarement les avis mentionnés concernent l'atteinte des capacités du référentiel. Bien plus, ils relèvent souvent du comportement scolaire qui prend alors une place importante dans la décision finale.

L'attention des établissements pourrait être attirée sur ce point. La forme du livret scolaire et les rubriques indiquées actuellement ne sont peut-être pas suffisamment explicites pour qu'elles soient renseignées de façon plus harmonisée.

Une plus grande harmonisation des pratiques lors de ces délibérations serait globalement souhaitable de façon à assurer un traitement plus équitable à l'ensemble des candidats.

Enfin, ces délibérations mobilisent un nombre important de membres de jury, souvent de très loin et pour une durée très courte, ce qui n'en optimise pas le déroulement.

2.6 Des règles qui restent à clarifier pour de nombreux acteurs

Durant cette ample vague de rénovation qui a amené des évolutions importantes en matière de déroulement des épreuves et une plus grande complexité avec l'introduction de la certification intermédiaire, certaines règles apparaissent encore mal connues ou restent floues pour les candidats et une bonne partie des enseignants et formateurs :

- procédure en cas de fraude et conséquences éventuelles ;
- règles de conservation des notes en cas de redoublement ;
- nécessité ou non de présenter un support écrit selon les épreuves et forme du document : épreuve E6, épreuve de contrôle, épreuve E2 du BEPA ;
- recommandations vis-à-vis des candidats en situation de handicap : aménagements d'épreuves prévus, libellé des sujets pour en faciliter la lisibilité,...

Si certaines de ces informations sont accessibles sur le site ChloroFil, et si on peut penser que les présidents adjoints disposent en général de ces éléments, une diffusion plus large, accessible à tous et partagée permettrait un fonctionnement plus efficace.

3- Un système de certification qui nécessite encore un travail d'appropriation

3.1. Des difficultés spécifiques pour les épreuves générales

L'analyse des résultats (Annexe 3) montre des résultats faibles dans ces épreuves, qui handicapent les candidats :

- E1 Epreuve terminale Histoire géographie : 8,13, la moyenne, toutes spécialités s'étalant de 7,17 à 8,9 selon les spécialités ;
- E4 Epreuve terminale Mathématiques : 8,25, la moyenne, toutes spécialités, s'étalant de 6,48 à 9,47 selon les spécialités.

Ces résultats dans les disciplines générales interrogent, d'autant qu'ils ne sont pas corrélés aux résultats de l'épreuve terminale E1 Français, dont on peut penser pourtant que les exigences et le niveau de difficulté sont de natures comparables pour des jeunes en filières professionnelles.

Des résultats très honorables ont été obtenus par des candidats, particulièrement dans certaines spécialités de baccalauréat professionnel, sans que cela soit toujours corrélé avec le résultat final à l'examen : c'est le cas en « Production aquacole » où les meilleures moyennes pour ces trois épreuves sont constatées : ET1 Français 11,04 ; ET1 Histoire-géographie 8,9 ; Mathématiques 9,47... pouvant traduire un bon niveau de maîtrise d'expression, de culture, d'abstraction,... de la part des candidats alors que seulement 77% d'entre eux ont obtenu l'examen !

Les échanges observés entre correcteurs au cours des réunions d'harmonisation témoignent d'une culture de l'évaluation encore très empreinte d'évaluation de type contrôle de connaissances. Il y a manifestement absence de référence commune sur ce qui est attendu en termes de capacités. D'une manière générale, les enseignants correcteurs expriment leur difficulté au cours de l'année scolaire, à mettre en adéquation les objectifs de formation et les capacités à valider le jour de l'examen.

Les observations effectuées lors de la session de juin ont par ailleurs montré la difficulté à concevoir et utiliser un véritable outil partagé pour la correction des copies. Il apparaît nécessaire de proposer de véritables grilles d'évaluation avec des critères de performance, acceptés et utilisés par tous (certains ne sont pas diffusés à tous les jurys de correction), à la place des seules indications de corrections qui enferment le correcteur dans une norme attendue. Certains examinateurs en expriment d'ailleurs le besoin.

3.2 Une attention à porter à l'épreuve E5, discriminante

L'examen des moyennes nationales à cette épreuve (Annexe 4) montre que, si l'on excepte le baccalauréat professionnel SMR non rénové à la présente session, seules deux spécialités (Forêt et GMNF) présentent une moyenne supérieure à 10/20, la médiane ayant par ailleurs une valeur proche de 9/20. Les écarts sont très importants de 11,73 en GMNF à 7,26 en Production aquacole pour les extrêmes.

On note que les spécialités du secteur de la production ont eu des résultats médiocres sur le plan national (Production aquacole 7,26, CGEA/SDE 7,33, Production horticole 7,39, CGEA/SDC 7,55) et un taux de réussite faible à l'examen.

Les analyses montrent qu'il y a bien une corrélation entre la moyenne des notes obtenues à cette épreuve et le taux de réussite à l'examen ; cette épreuve E5 est discriminante pour l'obtention du diplôme.

Cette épreuve ponctuelle terminale écrite d'une durée de 2 heures 30 affectée du coefficient 2 est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF. Il s'agit d'une épreuve intégrative qui se réfère à des connaissances scientifiques et techniques. Pour valider les capacités professionnelles visées par cette épreuve, le candidat doit, d'une manière générale, mobiliser des références scientifiques et techniques (et économiques pour certaines spécialités) et justifier des choix.

En ce sens, la conception des sujets de cette épreuve doit pleinement prendre en compte cette double dimension d'intégration d'une part et de justification d'autre part, sur la base d'une situation professionnelle. Initialement prévu pour être réalisé en cours de formation, l'exercice n'est manifestement pas aisé dans une modalité terminale écrite s'adressant à l'ensemble des candidats pour valider les capacités considérées. L'épreuve devient alors très exigeante et sélective.

On peut considérer que l'épreuve telle qu'elle est proposée n'est donc pas encore totalement stabilisée. Des difficultés persistent pour la conception des sujets (formulation de questions trop précises ou trop ouvertes, attentes diverses selon les spécialités,...) alors que l'on souhaite qu'ils soient accessibles à tous les candidats quels que soient les contextes plus spécifiquement mobilisés lors de la formation. L'effort doit donc porter sur la rédaction des sujets des épreuves E5, en s'attachant à la validation de capacités et non à la simple vérification de connaissances, et sur leur grille critériée d'évaluation.

La question de la préparation à ces épreuves d'examens en amont est également posée, ainsi que, plus avant, la question de la pédagogie mise en œuvre dans les classes qui y préparent. Les remontées des procès-verbaux de correction font apparaître que cette épreuve est difficile pour un nombre significatif de candidats qui peinent à justifier et analyser, compétences qui doivent être développées tout au long du parcours de formation.

3.3 Une épreuve E6 plutôt bien appréhendée pour la validation des capacités correspondantes

L'examen des moyennes nationales (Annexe 4) montre que l'ensemble des spécialités présentent des moyennes supérieures à 10/20 (à l'exception du baccalauréat professionnel CGECF : 9,95/20), avec une médiane ayant une valeur proche de 10,8/20.

Cette épreuve ponctuelle terminale est affectée du coefficient 3, identique pour tous les candidats en CCF ou hors CCF. C'est une épreuve orale s'appuyant sur un document écrit obligatoire, rédigé par le candidat, relatif à l'expérience professionnelle acquise lors des périodes de formation en milieu professionnel. À l'exception de deux spécialités, ce dossier n'est pas noté en tant que tel.

C'est l'épreuve qui, a priori, pose le moins de problèmes en matière d'évaluation par capacités. Manifestement, lors de l'année scolaire pour la préparation des candidats, les enseignants utilisent le livret examinateur relatif à l'épreuve E6 (mis à leur disposition à partir de sessions de formations). La démarche est donc acquise et ne nécessiterait plus une appropriation collective.

Quelle que soit la spécialité, il y a une certaine unité d'esprit et de philosophie quant aux capacités évaluées : Communication en situation professionnelle ; Compréhension des enjeux des actions professionnelles ; Appropriation des environnements économiques des entreprises ; Pilotage ; Diagnostics ... La grille est

comprise et bien acceptée par les enseignants et professionnels des jurys qui se la sont manifestement appropriée.

Une des conséquences de l'absence de notation de l'écrit du dossier dans la majorité des spécialités (sauf pour CGEA et LCQ) est l'élargissement du spectre de notation. D'un côté, on constate des notes très basses, là où jadis la notation de l'écrit avait un effet compensatoire relativement important : ces candidats qui n'ont pas atteint le niveau de maîtrise sont ici particulièrement sanctionnés. De l'autre, on remarque des notes plutôt élevées, voire très élevées (18, 19/20) pour les candidats validant les capacités de façon satisfaisante, et pour certains avec brio, témoignant de l'acquisition de véritables capacités professionnelles.

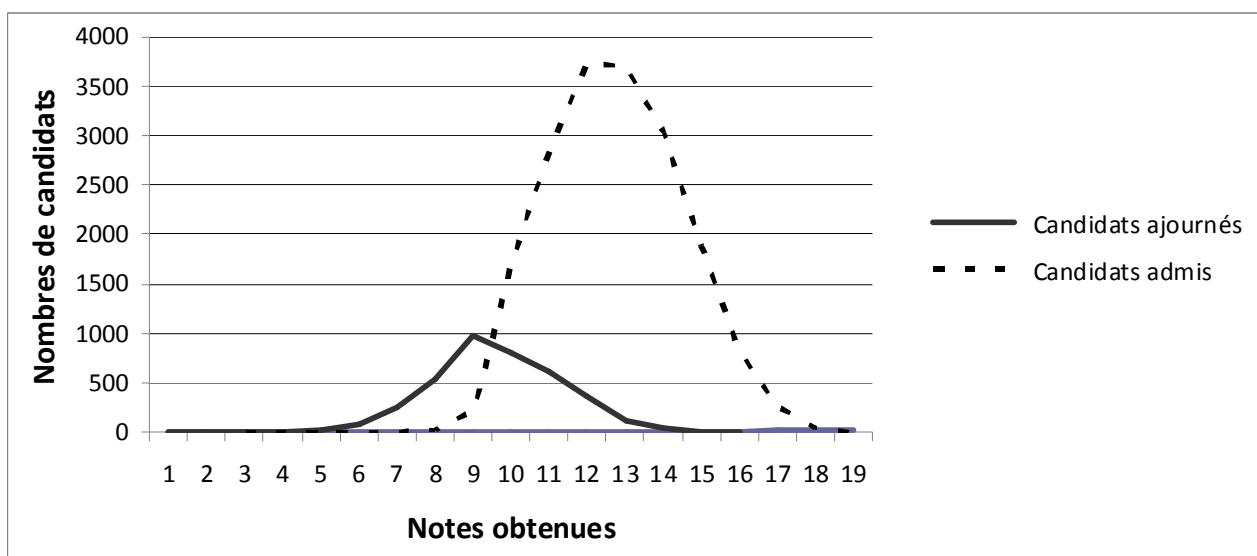
Dans ces conditions, il serait logique que cette épreuve soit plus favorable aux candidats ayant des périodes plus longues en entreprise. Or, elle n'est pas, dans l'ensemble, beaucoup plus favorable aux candidats apprentis qu'à ceux issus de la voie scolaire classique, et ce, malgré cette expérience développée plus longuement sur le terrain (Annexe 5). En ce qui concerne la spécialité des quatre baccalauréats professionnels services commerce TCV (PA, VS, A et PJ) les résultats des apprentis sont, en moyenne 1,2 point au dessus de ceux de la voie scolaire. Ces éléments posent la question de la valorisation des périodes en milieu professionnel et de la préparation à l'épreuve.

3.4. Une épreuve E7 déterminante

Cette épreuve est organisée en contrôle continu en cours de formation (CCF) pour la grande majorité des candidats. Elle vise à évaluer des capacités liées aux pratiques professionnelles, par une série d'évaluations basées sur une importante proportion d'oral et de pratique, prenant fortement appui sur des situations professionnelles. L'ensemble de cette épreuve est affectée d'un coefficient 5, d'où son rôle important dans l'attribution du diplôme.

Par ailleurs, la note obtenue n'est pas sans incidence sur la moyenne globale au vu du coefficient de cette épreuve et joue un rôle non négligeable sur le taux de réussite, puisque la barre minimale de 10 à l'épreuve est nécessaire pour pouvoir bénéficier de l'épreuve de contrôle. Cette donnée est encore assez méconnue de nombre de candidats, et parfois aussi de certains enseignants.

Répartition des notes à l'épreuve E7 des candidats admis et ajournés



3.5 Une épreuve de contrôle souvent mal perçue mais pertinente si elle est bien menée

L'épreuve de contrôle est une épreuve orale se déroulant en deux temps. Les candidats ajournés à l'issue des épreuves terminales doivent démontrer, au cours d'un entretien devant un trinôme d'enseignants (« humanités », « sciences », « domaine professionnel »), qu'ils maîtrisent globalement les attendus de la formation et qu'ils peuvent attester de l'atteinte des capacités significatives du référentiel de certification :

- capacité à témoigner d'une culture générale
- capacité à contextualiser l'activité professionnelle visée par le diplôme.

Le taux de participation des candidats à l'épreuve de contrôle est important même si les candidats ont le choix de la passer. Certains examinateurs seraient favorables à la communication des notes aux candidats afin que cela constitue un élément d'appréciation pour se présenter ou non à l'épreuve.

Les remontées des résultats font apparaître un taux de 67% d'admis à l'épreuve de contrôle avec des variations selon les spécialités de 41,67% TCV- vin à 83,87% en Production aquacole (Annexe 6).

Dans son esprit, cette épreuve est construite comme un véritable « contrôle » pouvant certifier d'un niveau de baccalauréat professionnel ou non. Les membres de jurys, qui en ont compris l'esprit, expriment leur intérêt pour une telle épreuve qui permet de discriminer les candidats ayant réellement atteint un niveau IV.

Cette épreuve présente néanmoins un certain nombre de difficultés exprimées par les organisateurs et les examinateurs :

- En matière d'organisation, différents points sont soulevés ou observés qui tiennent à la convocation des candidats par journées entières, sans présager de leur heure de passage, ou aux conditions matérielles de leur accueil et du déroulement de l'entretien (prise en charge en début de journée, indication des consignes sur la nature de l'épreuve, interrogation simultanée de deux candidats dans une même salle,...). Toutefois, les chefs de centre prennent en compte les aménagements d'épreuves prévus pour les élèves en situation de handicap, à savoir le tiers temps supplémentaire, en faisant passer ces candidats en fin de journée.
- Le choix laissé aux candidats de choisir entre « Humanités » et « Sciences » pour la première partie de l'entretien conduit la majorité d'entre eux à choisir les humanités, les enseignants scientifiques estimant alors leur présence « inutile ».
- Dans un certain nombre de centres, des difficultés sont également soulevées quant à la qualification des examinateurs du domaine professionnel au regard de la spécialité de baccalauréat professionnel des candidats.
- La préparation des sujets pour la première partie de l'entretien constitue un élément important traité différemment selon les régions. Dans certaines, des banques de sujets ont été élaborées préalablement facilitant le déroulement des opérations et l'harmonisation des sujets proposés. Dans d'autres, les examinateurs doivent apporter des sujets le jour même, ce qui a engendré des difficultés diverses (temps matériel pour les réaliser en particulier pour les examinateurs convoqués tardivement ; repères clairs sur lesquels s'appuyer pour leur rédaction malgré l'existence du livret d'explicitation de l'épreuve disponible sur ChloroFil ; temps d'harmonisation le jour de l'épreuve ; conditions matérielles pour la reproduction des sujets sélectionnés,...).
- En ce qui concerne la forme des sujets, la majorité des membres de jurys est manifestement soucieuse de proposer aux candidats des documents de qualité et de formuler avec soin des questions écrites, ne mettant pas inutilement les candidats en difficulté. Ce constat n'est malheureusement pas

général et de nombreux documents support d'épreuve sont d'une qualité insuffisante : photocopie à la limite du lisible, utilisation de polices quasi microscopiques, textes denses et copieux... Par ailleurs, les consignes informelles de conception de sujets pour des élèves en situation de handicap de type « dys » sont ignorées par un grand nombre d'enseignants.

- Pour la deuxième partie de l'entretien portant sur la capacité professionnelle, l'absence fréquente de la fiche d'activité support de l'épreuve témoigne d'une méconnaissance des attendus de cette épreuve par les candidats, signe d'un déficit d'information et de préparation dans leur établissement, ce que l'on peut regretter. Il leur est donné néanmoins la possibilité de compléter cette fiche sur place pour mener l'entretien.

Au-delà de ces éléments c'est le sens de l'épreuve qui est interrogé ainsi que l'appréciation et le positionnement des examinateurs face à cette épreuve, car ils conditionnent la façon de la mener et donc les possibilités d'expression des capacités des candidats et leur réussite.

De nombreux examinateurs (parfois l'ensemble des examinateurs d'un poste d'évaluation) découvrent l'épreuve le jour même et s'en trouvent un peu déstabilisés. Bien que généralement informés de l'existence du livret de l'examineur mis à leur disposition, ils n'ont manifestement pas pris la mesure des consignes et attendus qui y figurent (conception des sujets, harmonisation, capacités évaluées...). Cela témoigne d'une insuffisante connaissance de cette épreuve par les enseignants.

Les jurys n'ont pas les mêmes éléments d'appréciation, ce qui pose un problème d'équité entre les candidats. Ainsi, sur la première partie de l'entretien concernant l'évaluation de la « culture générale », une majorité d'examineurs interroge sur un mode académique de vérification de connaissances alors que d'autres, au contraire s'attachent à révéler les capacités du candidat et son niveau.

Toutefois, on observe des jurys qui ont compris la pertinence de l'épreuve telle qu'elle est conçue. Sans nier les compétences spécifiques attachées à la discipline de chaque examinateurs, le trinôme d'examineurs peut prendre alors une part active à l'ensemble de l'entretien et est en capacité d'apprécier la prestation du candidat dans sa globalité. Enfin, pour une majorité d'enseignants, une difficulté importante, par rapport à cette épreuve de contrôle, réside dans son « poids » dans l'attribution du diplôme. Ils s'en réfèrent pour cela aux pratiques de rattrapage disciplinaire partiel en vigueur pour les baccalauréats généraux, que personne ne remet en cause, mais pour lesquelles aucune étude ne permet d'en mesurer la pertinence.

4- Des éléments sur le suivi et les parcours des jeunes pour l'obtention du baccalauréat professionnel

4.1 Une évolution des publics scolaires

4.1.1 Une origine des candidats en formation professionnelle qui évolue.

Sans faire une analyse très poussée de l'origine des apprenants (tout particulièrement en formation initiale scolaire), l'étude des catégories socioprofessionnelles (CSP) apporte un éclairage intéressant.

Ainsi, sur les trois dernières années, la proportion des candidats au baccalauréat professionnel (toutes options confondues) d'origine agricole est en retrait de 2 points. Elle passe de 16% à 14% d'une classe d'âge. Cet écart se creuse pour l'option CGEA, passant sur le même pas de temps de 40% à 33%, ce qui en terme d'assise de connaissances du monde professionnel, de références à des pratiques n'est pas sans incidences.

Les résultats dans les matières professionnelles en attestent en partie, tout comme les témoignages de nombreux enseignants.

Le profil des élèves accueillis en CGEA évolue de manière notable. Dans certains cas cette orientation est plus subie que réellement inscrite dans un projet personnel et professionnel bien clair. Néanmoins, elle traduit aussi une diversification des jeunes s'engageant vers les professions du domaine de la production agricole sans en être issus.

Evolution des CSP en baccalauréat professionnel CGEA- Extrait des effectifs déclarés présents en fin d'année de terminale baccalauréat professionnel

	Agriculteurs exploitants	Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Autres personnes sans activité professionnelle	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Employés	Indéterminée niveau 1 (reprise de données LUCI uniquement)	Ouvriers	Professions Intermédiaires	Retraités	Total	Proportion d'Agri
2010-2011	1401	262	162	219	507		549	318	49	3467	40%
2011-2012	2935	574	350	432	1133	1	1255	659	114	7453	39%
2012-2013	1716	414	297	343	861	2	966	515	72	5186	33%

Enfin, devrait sans doute être prise en compte l'évolution du rapport des apprenants vis-à-vis de l'acquis des connaissances, de l'écrit, et du travail à fournir, avec un effet générationnel important, qui peut aussi interroger sur les modalités d'évaluation proposées (quelle place pour le numérique dans les évaluations ?).

4.1.2 L'effet âge des candidats

Dans les filières professionnelles, l'effet âge des candidats lors du passage de l'examen ne constitue pas en tant que tel un élément discriminant. En effet, comme le rapport de l'inspection rédigé à l'automne 2012 le soulignait déjà, la session 2013 confirme quelques tendances fortes (Annexe 7).

Les résultats sont les meilleurs (86% de réussite) pour les jeunes âgés de 17 et 18 ans. Ils peuvent être considérés comme dans le flux normal mais ne constituent que 26% de l'effectif global. Puis, dès que l'on prend en compte des jeunes plus âgés (19 et 20 ans), les résultats chutent rapidement. Cette classe intègre souvent des apprenants ayant des difficultés scolaires et, pour certains d'entre eux, le baccalauréat professionnel constitue la dernière étape d'un cursus scolaire initial.

4.2 La diversité des parcours des apprentis et le devenir des jeunes engagés dans un parcours baccalauréat professionnel par apprentissage sur trois ans

4.2.1 La diversité des parcours

La mise en œuvre de la RVP dans le cadre de l'apprentissage a généré au départ de nombreuses interrogations : Quels parcours les jeunes allaient-ils privilégier ? Quelle serait l'attitude des entreprises par rapport aux contrats sur trois ans ? Quels impacts sur les recrutements et les fonctionnements des centres ?

Dès 2008, différents scénarios pouvant conduire un jeune au Baccalauréat par la voie de l'apprentissage étaient envisagés².

L'enquête réalisée en 2013 auprès des CIA confirme la diversité des situations rencontrées sur le terrain. Les parcours les plus couramment rencontrés sont :

- Les parcours en trois ans réalisés intégralement en apprentissage. Près de la moitié des jeunes qui préparent le baccalauréat professionnel par la voie de l'apprentissage sont aujourd'hui dans ce cas . Au 31/ décembre 2012, le nombre de jeunes en deuxième année de contrat sur trois ans est très voisin du nombre de jeunes qui se sont engagés dans un contrat sur deux ans à l'issue d'un autre cursus - analyse effectuée sur 18 régions ;
- Les parcours en trois ans qui associent une seconde professionnelle par la voie scolaire à deux années par apprentissage. Ces parcours ont la faveur de nombreuses familles et de certains professionnels. Ils donnent la possibilité de mettre en œuvre un processus d'orientation positif et constituent une alternative intéressante pour les jeunes qui ne souhaitent pas ou rencontrent des difficultés pour s'engager en apprentissage à l'issue du collège ;
- Les parcours intégrant une formation CAPA suivie de la préparation du baccalauréat professionnel . Ce schéma se déroule soit en quatre ans (CAPA en deux ans suivi du baccalauréat professionnel en deux ans), soit sur cinq ans (préparation du baccalauréat professionnel en trois ans à l'issue d'une préparation du CAPA sur deux ans).

S'ajoutent à ces principaux schémas des parcours très variés, liés fréquemment à une réorientation en cours de cycle et qui concernent notamment des jeunes issus de la voie scolaire (seconde, voire première générale ou technologique).

Le choix du parcours résulte de nombreux facteurs : demande des jeunes et des familles, possibilité de conclure un contrat d'apprentissage avec une entreprise, mais aussi stratégies régionales et offres de formation dans les établissements. Si la diversité des parcours observée est un constat plutôt positif compte tenu des besoins et souhaits différenciés des jeunes, plusieurs points de vigilance méritent d'être soulignés :

- Un ensemble de freins et de difficultés à la mise en place de contrats d'apprentissage sur trois ans perdurent et limitent l'accès de certains jeunes aux cycles apprentissage. Cela touche plus particulièrement des secteurs professionnels tels que le commerce, les agro-équipements, la transformation, la forêt ;
- La coexistence des deux voies de formation dans un établissement facilite la construction de parcours mixant apprentissage et voie scolaire, en réponse à des besoins divers. Dans le même temps, cette situation peut conduire, dans un contexte de recrutement restreint, à une « concurrence » entre les cycles apprentissage et scolaire, notamment au niveau Bac -2 ;
- La méconnaissance du fonctionnement des formations en apprentissage peut conduire les équipes de seconde professionnelle à orienter spécifiquement les publics en difficultés vers les CFA, sans intégrer pleinement les choix du jeune et les contraintes attachées à cette voie de formation.

² Rapport d'expertise « Enquête sur la rénovation de la voie professionnelle, Synthèse des contributions des Chargés d'Inspection de l'Apprentissage Agricole auprès des DRAAF », octobre 2008, disponible sur Chlorofil : <http://www.chlorofil.fr/systeme-educatif-agricole/organisation-orientations-et-evolution-de-lea/acteurs-de-lea/inspection-de-lenseignement-agricole.html>

4.2.2 Le devenir des jeunes engagés dans une formation baccalauréat professionnel par apprentissage en 3 ans

Un suivi du parcours des apprentis engagés dans une formation baccalauréat professionnel en 3 ans a pu être conduit dans 17 régions. L'observation a été faite sur les deux premières cohortes (jeunes entrés en formation fin 2009 et fin 2010) et porte chaque année sur 1100 jeunes environ.

Au cours du premier cycle de formation sur 3 ans, le nombre de ruptures de contrats a été important, notamment durant la première année de formation. Cet indicateur a évolué dans le bon sens pour la seconde cohorte : 3 jeunes sur 4 ont poursuivi leur parcours jusqu'à l'entrée en troisième année. Les arrêts en début de formation restent cependant nombreux..

Suivi du parcours des apprentis engagés en Baccalauréat professionnel en 3 ans (dans 17 régions)

Nombre d'apprentis	Cohorte 2009 / 2012 entrée en formation 09/2009	Cohorte 2010 / 2013 entrée en formation 09/2010
Entrés en 1 ^{ère} année sur 3 ans	1098	1107
Présents en début de 2 ^{ème} année sur 3 ans parmi les apprentis entrés en n-1	910, soit 82.9 % des entrées en 1 ^{ère} année	944, soit 85.3 % des entrées en 1 ^{ère} année
Présents en début de 3 ^{ème} année sur 3 ans parmi les apprentis entrés en n-2	774, soit 70.5 % des entrées en 1 ^{ère} année	834, soit 75.3 % des entrées en 1 ^{ère} année

L'inscription à l'examen du BEPA n'est pas obligatoire pour les apprentis. Cependant, peu font le choix de ne pas s'inscrire (6 % environ cette année). Parmi les apprentis de la cohorte 2010/2013, plus de 70 % des apprentis entrés en formation en septembre 2010 et près de 85 % des apprentis présents en début de deuxième année de contrat ont obtenu le BEPA en 2012. Ces taux ont évolué favorablement par rapport à la première cohorte. Si l'on tient compte des effets combinés du choix de l'inscription ou non au BEPA et des ruptures de contrat en cours de deuxième année, le taux d'obtention du BEPA pour les jeunes qui se sont présentés à l'ensemble des épreuves apparaît tout à fait comparable entre les apprentis en parcours trois ans et ceux engagés dans un autre parcours.

Lors des sessions d'examen de 2012 et 2013, le baccalauréat a été obtenu par environ 65 % des apprentis entrés en troisième année de formation, résultat inférieur au taux de réussite de l'ensemble des apprentis au baccalauréat professionnel (même si les données ne sont pas directement comparables). Parmi ceux qui n'obtiennent pas le diplôme à l'issue des épreuves, certains font le choix de prolonger le contrat d'un an et de se présenter à nouveau aux épreuves. Si l'on intègre cette année de prolongation, environ 73% des apprentis de la première cohorte présents en début de troisième année du cycle sur trois ans ont obtenu le baccalauréat professionnel (observation faite sur 13 régions).

Une focale plus large amène à constater qu'un jeune sur deux entré en formation par apprentissage sur trois ans est titulaire du baccalauréat professionnel au terme des trois ans. En intégrant les résultats des jeunes qui, en juin 2012, ont prolongé leur contrat d'un an, 51% des jeunes entrés dans la cohorte fin 2009 sont aujourd'hui titulaires du baccalauréat professionnel. Ce taux varie fortement selon les régions.

4.3 Le cas particulier du baccalauréat professionnel CGEA, spécialités Système de culture (SDC), Système d'élevage (SDE) et Vigne et vin (VV)

4.3.1 Un taux de réussite durablement inférieur aux autres options

Le taux de réussite à l'examen, équivalent pour les trois spécialités étudiées (71% à 72%), est inférieur au taux de réussite des autres options en 2013. Ce résultat confirme les observations déjà réalisées en 2012, notamment pour les options SDC et VV, même si quelques évolutions peuvent toutefois être soulignées entre les deux années comme :

Un taux de réussite en légère amélioration dans la spécialité VV mais en baisse dans les spécialités SDC et SDE par rapport à l'année 2012 ;

Plusieurs options (TCV, AE, AQUA) qui avaient, comme le CGEA, des taux bas en 2012 ont de meilleurs résultats en 2013.

Taux de réussite dans les différentes options de Baccalauréat professionnel CGEA

	Effectifs présents	Part des effectifs globaux	2012	2013
Bac. pro. CGEA SDC	884	3.88%	73.2%	70.8%
Bac. pro. CGEA SDE	4 092	17.95%	75.6%	72.4%
Bac. Pro. VV	525	2.30%	67.3%	71.6%
Tous Bac. confondus	22 793	100	83.1%	82.1%

Trois points méritent toutefois d'être soulignés pour nuancer ce constat négatif :

- Le nombre de candidats ayant obtenu leur diplôme CGEA (4882 en 2013) apparaît nettement supérieur au nombre de diplômés sortants avant la mise en place de la réforme (3907 en 2011) ;
- Le taux de réussite 2013 est supérieur aux taux de réussite des parcours « 3 ans » de 2012 ;
- Les sorties sans diplômes des candidats présents aux épreuves du baccalauréat professionnel CGEA 2013 restent en nombre très limité (obtention du BEPA ou du CAPA).

Part des candidats ajournés au Baccalauréat professionnel et ajournés au BEPA ou CAPA précédemment

		Bac pro CGEA 2013					
		SDC		SDE		VV	
		Admis	Ajournés	Admis	Ajournés	Admis	Ajournés
BEPA 2012	Admis	357	147	2131	798	214	94
	Ajournés	8	12	22	76	0	3
BEPA 2011	Admis	77	28	349	137	52	19
	Ajournés	6	5	30	25	1	2
CAPA 2011	Admis	8	4	17	16	2	2
	Ajournés	0	0	0	0	0	0

(d'après données MISSI)

La réussite aux examens doit être analysée sous plusieurs angles qui tentent d'apporter sinon des éléments de réponses, des analyses factuelles qui soulèvent des questionnements importants. En particulier, on peut constater que :

- Les activités et le métier, responsable d'entreprise, visés par le diplôme CGEA apparaissent de plus en plus complexes, alors que le parcours de formation est de fait plus réduit ;
- Une sociologie évolutive modifie l'origine des candidats (moins d'enfants d'agriculteurs) et interroge sur la motivation des apprenants ; comme évoqué précédemment dans le rapport, on peut émettre l'hypothèse d'une orientation en CGEA plus subie que réellement inscrite dans un projet personnel et professionnel bien identifié pour de nombreux candidats ;
- L'évaluation par capacités n'est pas encore totalement assimilée par les enseignants et formateurs, ce qui conduit à un certain trouble et à des incertitudes, notamment dans le déroulement des épreuves finales.

Parmi ces interrogations, plusieurs points méritent une analyse plus poussée : les spécificités du métier de responsable d'entreprise, l'effet « épreuve » et les parcours adaptés.

4.3.2 Des spécificités liées à l'évolution du métier de responsable d'entreprise agricole

Le métier de responsable d'exploitation apparaît de plus en plus difficile : contexte plus incertain, tailles et structures des entreprises plus variées, intégration dans des organisations collectives, leviers biotechniques multiples à mobiliser (Agroécologie), diversité des manières de produire, exigences sociétales plus fortes vis-à-vis de l'agriculture, nécessité d'une approche à l'échelle territoriale, modes de commercialisation plus complexes, etc.

Les capacités visées par le diplôme apparaissent de fait plus complexes ; ce qui ne peut être que pénalisant pour des candidats manquant de curiosité et rencontrant des difficultés d'abstraction, de mises en relation de différents concepts, voire de prise de recul minimale.

Ce constat, lié à l'évolution du métier de responsable d'entreprise, semble plus marqué que dans d'autres spécialités où l'on vise plutôt des fonctions d'encadrement (chef d'équipes, par exemple). Quand en CGEA l'objet d'étude privilégié est l'exploitation agricole dans toutes ses dimensions, on privilégie le niveau du chantier en Aménagement. Quand en CGEA, il est demandé en priorité aux apprenants de faire des propositions ou des choix techniques, on se limite souvent à la simple justification de choix techniques dans d'autres options.

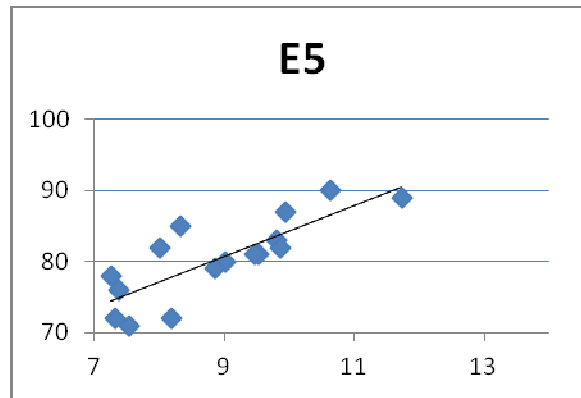
De ce point de vue, les difficultés rencontrées par les jurys dans l'épreuve E6 pour valider les capacités concernant l'évaluation de la durabilité d'une exploitation agricole ou concernant l'analyse de décisions stratégiques sont très révélatrices du décalage existant entre les exigences du métier et les aptitudes des candidats. Dans l'ensemble, les jurys sont plutôt bienveillants (les notes en E6 ne sont pas catastrophiques).

On ne peut toutefois éviter une réflexion collective sur le niveau d'exigence attendu à l'issue du baccalauréat professionnel par rapport au métier de responsable d'entreprise. En effet les candidats titulaires d'un baccalauréat professionnel qui souhaitent s'installer ont souvent encore un long parcours entre l'obtention du diplôme et l'installation effective, parcours (BTSA ACSE, PPP, salariat, etc) leur permettant de construire progressivement les compétences professionnelles attendues.

4.3.3 Un effet « épreuve » marqué

Une analyse un peu plus fine des résultats permet de dégager quelques enseignements complémentaires.

Premier enseignement : Un effet épreuve E5 qui explique de manière significative les différences de taux de réussite observées entre options en 2013 (voir figure ci-dessous) et entre années des sessions d'examens.



Taux de réussite en fonction de la note obtenue en E5, résultats 2013 par option ou spécialité

(les trois spécialités du CGEA correspondent aux points avec les taux de réussite les plus faibles)

Il convient donc de s'interroger sur le cas particulier de cette épreuve E5 en CGEA. Construite sur une capacité du référentiel de certification que l'on peut qualifier de « molle » (*mobiliser les connaissances scientifiques et techniques nécessaires à la conduite de la production*) avec des capacités de rang deux hétérogènes selon les spécialités (plutôt « justifier » en SDE, plutôt « mettre en relation et raisonner » en SDC ou VV), la nature et les résultats de cette épreuve apparaissent assez variables d'une année sur l'autre (ex CGEA SDE 2012 *versus* CGEA SDE 2013) et entre spécialités, avec une part plus ou moins importante de contrôle de connaissances, une proportion variable de questions scientifiques et la présence ou non dans les sujets d'études de cas contextualisés. En SDE, les candidats ont certainement été un peu perturbés par le changement de présentation du sujet 2013 qui, dans un souci d'harmonisation entre toutes les options et plus en lien avec l'évaluation par capacité, n'était plus construit cette année sous forme d'un tableau.

Sur le fond, un manque de connaissances scientifiques et techniques avec une maîtrise aléatoire du vocabulaire est très souvent noté. Les copies révèlent aussi des erreurs de compréhension des consignes voire des confusions dommageables pour la réussite de l'exercice. Une difficulté d'analyse simple des documents proposés est aussi repérée ce qui accroît les risques de confusions. Les candidats manquent à l'évidence de savoirs professionnels stabilisés. Il est même noté « *un décalage net entre les attentes de l'épreuve et le niveau actuel des candidats* ». Enfin, on peut s'interroger sur la pertinence d'une épreuve écrite pour juger de capacités professionnelles avec une génération qui a des difficultés certaines avec ce support ; de nombreuses remarques de jurys soulignent l'incompréhension des questions posées [exemple de commentaires d'enseignants membres de jurys : « *les résultats à l'épreuve E5 SDE ne sont pas en concordance avec la valeur de nos élèves* »].

Enfin, contrairement à certains bacs pros (CGEF par exemple), on peut souligner une faible appropriation commune de l'épreuve (absences de sujets zéro ou d'accompagnement spécifique à cette épreuve). Il ne semble pas que les équipes préparent de manière satisfaisante les apprenants à cette épreuve. Une réflexion spécifique à cette épreuve doit être envisagée.

Deuxième enseignement : Une forte variabilité de la moyenne par épreuve entre établissements au sein d'une même spécialité du CGEA pour les épreuves E5, E6 et E7, avec toutefois un taux de réussite par établissement plus lié à la moyenne de l'établissement pour l'épreuve E7 qu'à celle obtenue pour l'épreuve E5 (variable selon les spécialités pour l'épreuve E6).

Le poids de l'épreuve E7 apparaît donc primordial dans la réussite d'un établissement (poids du coefficient de cette épreuve, rôle de la note minimale pour le passage de l'épreuve de contrôle). Les sessions

d'accompagnement concernant l'épreuve E6 puis celles en cours concernant l'épreuve E7 apparaissent donc pertinentes et relativement efficaces (constats pour l'épreuve E6).

4.3.4 La voie CAPA peu explorée dans la filière CGEA

Préparer en trois ans à la fois un BEPA, centré sur les savoir faire pratiques, et un baccalauréat professionnel, axé sur la prise de décision, peut sembler difficile pour certains candidats (nombre élevé d'épreuves, parcours de type 1+2 ou 2+1 plutôt qu'une réelle préparation du baccalauréat sur trois ans, etc.). On pourrait envisager des parcours plus adaptés au profil de chaque apprenant. On constate toutefois que la voie d'obtention du diplôme en 4 ans (voire 5 ans) suite à un CAPA est peu explorée en CGEA, contrairement à d'autres options (Production horticole, Aménagements paysagers) (Annexe 8).

5- Des propositions d'amélioration

Les observations et analyses présentées montrent une diversité des éléments de causalité concernant les résultats obtenus à la session 2013 du baccalauréat professionnel dans les différentes spécialités.

Si tout ce qui relève des jeunes eux-mêmes ne peut être ignoré (origine et parcours scolaire, motivation, âge...), il y a lieu de s'intéresser à des leviers permettant de mieux les accompagner dans un objectif de réussite.

Cinq points méritent une attention particulière :

- Une organisation des examens et de leur régulation à réinterroger

L'observation a montré la grande complexité de la mise en œuvre des épreuves d'examen, dont certains éléments constituent une difficulté pour une analyse pertinente des résultats : Régions organisatrices/ régions administratives, absence d'analyse nationale par spécialités permettant d'envisager des remédiations ou rétroactions,...

D'autres difficultés, si elles ne constituent pas de réels dysfonctionnements, ont été pointées : diffusion des outils utiles à l'évaluation (grilles, livrets) et vérification de leur appropriation, consignes claires fournies et à respecter pour l'élaboration des sujet de l'épreuve de contrôle par exemple.

La question de la régulation et de l'harmonisation des épreuves dans les centres est plus globalement posée afin de garantir un traitement équitable de l'ensemble des candidats : mobilisation des outils et de démarches, disponibilité (mais aussi légitimé) des chefs de centre ou présidents adjoints en charge de ces opérations, temps d'harmonisation pour la mise en commun,...Il semble également utile de réfléchir à l'intérêt d'une affectation de PAJ par spécialité et non plus par établissement, ce qui permettrait une pertinence accrue dans leurs interventions, compte tenu de leur spécialisation. La plupart des opérations se déroulant à distance par transmission informatique de documents, il n'y aurait pas de frein géographique à cette nouvelle disposition.

L'acculturation des professionnels aux épreuves auxquelles ils sont convoqués mériterait une attention particulière (possibilité d'un « livret » adapté, fournissant des éléments pour la compréhension des attentes de l'épreuve?).

Enfin, les résultats en CCF comparés à ceux des épreuves terminales, interrogent les opérations de contrôle *a posteriori* et la procédure, trop peu mobilisée, de demandes de suivi par l'inspection

La mise en place du Comité national d'organisation des examens (note de service DGER/SDPOFE/2012/2141 du 21 décembre 2012) doit être l'occasion de faire les ajustements nécessaires et de prévoir un vrai « plan d'action » qui ne se limite pas à des questions organisationnelles. Le développement d'outils d'analyse et de suivi est important pour envisager des possibilités de rétroaction, tant pour le déroulement des épreuves que pour la préparation des candidats.

- **La nécessité de poursuivre la formation et l'accompagnement des équipes en matière d'évaluation et de certification**

Les actions de formation mises en place au titre de l'accompagnement des rénovations ont montré leur utilité pour la stabilisation, l'harmonisation des attentes et du niveau d'exigence. Elles contribuent donc à limiter les écarts dans l'évaluation et à améliorer la compréhension, le « sens » des épreuves.

Ainsi, l'accompagnement pour l'épreuve E6 a été réalisé le plus uniformément possible avec la participation des différents acteurs, système national d'appui et inspection. C'est un des éléments qui contribue à sa mise en œuvre plutôt satisfaisante.

D'autres sessions d'accompagnement semblent également avoir porté leurs fruits pour une meilleure appropriation collective en s'appuyant sur un discours clair et partagé. C'est le cas par exemple en baccalauréat professionnel « Forêt » où une session a mobilisé la majorité des établissements concernés et qui présente d'excellents résultats.

Les sessions sur l'épreuve E7-baccalauréats professionnel et E3-BEPA mises en place pour les baccalauréats professionnels CGEA et AP ont été l'occasion de faire un travail approfondi et apprécié pour la mise en œuvre des évaluations en CCF.

Ces actions doivent être poursuivies et renforcées pour une meilleure appropriation des modalités de certification : validation de capacités (plus que vérification de connaissances), utilisation de grilles d'évaluation critériées, niveaux d'exigence,...

En ce qui concerne l'épreuve de contrôle, après trois années de fonctionnement, des sessions d'accompagnement seraient sans doute nécessaires afin de faire un bilan et de répreciser les objectifs et attendus de cette épreuve, de travailler sur l'élaboration des sujets et sur les modalités d'interrogation à l'oral pour chacune des deux parties de l'épreuve en prenant appui sur les observations effectuées.

La mise à disposition de documents de référence peut également jouer un rôle important pour harmoniser les pratiques et les attentes, tels que des sujets zéro avec une grille d'évaluation déjà proposés pour un certain nombre de spécialités. Cette pratique doit être renforcée.

Le principe de « livrets » à destination des enseignants, fournissant des éléments de compréhension des épreuves, pourrait être également appliqué d'une façon plus générale. Un livret en cours d'élaboration pour l'épreuve E7 (en baccalauréat professionnel CGEA et AP) sera disponible prochainement. Le livret concernant l'épreuve de contrôle mériterait d'être revisité et largement diffusé pour l'amélioration de cette épreuve.

- **Des pratiques innovantes à encourager et à valoriser pour la réussite des apprenants dans leurs parcours**

En apprentissage et en formation continue, les centres ont le souci d'apporter, dès le début de la formation, une réponse aux difficultés rencontrées individuellement et de favoriser l'intégration de chacun. Les pratiques les plus innovantes sont relevées dans la construction des réponses individualisées qui permettent la prise en compte de l'hétérogénéité des niveaux des apprentis, notamment en ce qui concerne la maîtrise

des compétences fondamentales (expression écrite et orale, mathématiques), mais également professionnelles pour des publics issus de cycles professionnels de niveau V. Cette individualisation est le plus souvent précédée d'un positionnement en début de formation, suivi de la signature d'un contrat fixant les parcours de formation. Les réponses aux besoins s'appuient sur des modalités diversifiées : tutorat, préparations spécifiques pour le BEPA, séquences de soutien individualisé, ressources et dispositifs FOAD, Centre de Ressources ...

Ces dispositifs sont de plus en plus mobilisés également en formation scolaire. Les opérations pilotes arrivées à leur terme, sont de nature à montrer ce qui se fait dans les établissements en matière d'accompagnement et de construction de réponses adaptées aux publics rencontrés. D'autres expériences mises en œuvre dans les établissements, moins visibles dans le système, mériteraient également d'être mieux connues, évaluées et valorisées.

Les possibilités de mieux valoriser les périodes en situation professionnelle pour un public en évolution rapide et souvent éloigné des mondes professionnels vers lesquels il se dirige (exemple en CGEA), doivent être aussi plus largement explorées.

- **Une réflexion pédagogique à relancer afin de valoriser pleinement l'alternance en lien avec la rénovation des diplômes**

Pour définir les volumes horaires attribués aux différents modules ou aux différentes disciplines, les équipes pédagogiques opèrent le plus souvent des arbitrages en se référant au référentiel de formation propre à la formation initiale scolaire, notamment pour l'organisation de la 1ère année du cycle de trois ans en apprentissage. Deux arguments principaux sont avancés :

- donner la possibilité d'accueillir de nouveaux apprentis au niveau Bac - 2 notamment ;
- permettre aux apprentis de se présenter dans les meilleures conditions aux épreuves du BEPA.

Le cadre réglementaire, s'il fixe des limites, offre la souplesse nécessaire à la construction de dispositifs adaptés aux besoins des territoires et des jeunes accueillis³. La réflexion doit être fondée sur une analyse de la participation de chaque acteur, entreprise et CFA, à l'atteinte des capacités visées, conformément aux dispositions du code du travail : « Les centres de formation d'apprentis dispensent aux jeunes travailleurs titulaires d'un contrat d'apprentissage une formation ... qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle » (code du travail article L6231-1).

La rénovation des baccalauréats professionnels, à l'instar de celle des autres diplômes du MAAF, accorde une place centrale à la notion de capacité. Cette évolution est de nature à relancer une réflexion sur les pratiques de formation et doit permettre d'envisager un renforcement de la pédagogie de l'alternance, dans le cadre d'une progression sur trois années se référant directement au référentiel professionnel et au référentiel de certification du Baccalauréat professionnel visé.

- **Une réflexion particulière à mener concernant le baccalauréat professionnel CGEA**

Le baccalauréat professionnel CGEA montre des particularités qui justifient une attention particulière compte tenu des résultats obtenus au regard des attentes du référentiel de diplôme. Un travail particulier sur ce diplôme doit être mené, au-delà des ajustements et accompagnements souhaitables qui peuvent être réalisés.

³ Les volumes horaires disponibles pour la formation en centre, dans le cas des formations par apprentissage, sont déterminés par la convention conclue avec le conseil régional, en cohérence avec l'habilitation délivrée par la DRAAF. Si les référentiels de formation constituent des repères utiles pour les CFA, ceux-ci ont la possibilité de proposer à la DRAAF, dans le cadre de l'habilitation, un dispositif différent de l'organisation pédagogique prévue dans le cadre scolaire.

Le chantier prévu de rénovation de ce baccalauréat professionnel, dans l'objectif d'une approche plus transversale et intégrée des productions animales et végétales et dans la suite de la rénovation du BTSA ACSE au niveau III, doit le prendre en compte.

Conclusion

Cette session d'examens 2013 confirme un certain nombre d'observations réalisées à l'issue de la session 2012. L'analyse de cette dernière, marquée par le « double flux » de candidats et la rénovation en cours des différentes spécialités de baccalauréat professionnel, pouvait faire apparaître des résultats contrastés compte tenu du grand nombre de variables mises en jeu. Des problématiques rémanentes semblent aujourd'hui néanmoins se dégager.

Les résultats constatés interrogent par rapport aux attentes nouvelles de ces baccalauréats professionnels rénovés et aux modalités d'évaluation mises en place. L'adossement du référentiel de certification au référentiel professionnel, en déclinant les capacités visées à évaluer, permet de mieux préparer le jeune à l'exercice futur du métier. Cela a concouru, par voie de conséquence, à la création d'épreuves prenant davantage en compte la complexité et mobilisant des connaissances avec une visée plus globale et intégrative. Si l'on peut considérer que ces nouvelles modalités préparent mieux les apprenants à leur insertion professionnelle (et sociale), elles leur demandent un effort supplémentaire d'intégration et constituent une réelle difficulté, encore incomplètement appréhendée par les enseignants. Ceux-ci ont en effet dû, dans un laps de temps très court, absorber ces évolutions sans toujours le recul nécessaire. La formation des enseignants et les échanges entre pairs doivent constituer des leviers à mobiliser pour que se développent des pratiques pédagogiques adaptées à ces exigences.

Dans ce contexte, il s'agit donc de concilier les objectifs de reconnaissance de la qualification professionnelle, et les possibilités de réussite des apprenants, en s'attachant à leur parcours de formation en vue de l'atteinte d'un diplôme reconnu. En ce sens, la rénovation des CAPA doit permettre de mieux atteindre ces objectifs de sortie des jeunes sans qualification, s'agissant de ceux pour qui un parcours en trois ans menant au baccalauréat professionnel ne peut être envisagé d'emblée.

Enfin, les différents niveaux d'organisation de l'enseignement agricole sont interpellés pour participer à l'amélioration des résultats par des actions concertées :

- Le niveau national : par sa fonction régaliennne de régulation, de contrôle des examens et de suivi des résultats, il permet d'envisager des rétroactions réglementaires en vue de les améliorer. Mais ce type d'action ne peut être efficient que si elle s'accompagne de la valorisation, la visibilité et la diffusion des pratiques innovantes des enseignants permettant d'améliorer l'accompagnement des apprenants de plus en plus divers ou leur préparation à l'examen. Enfin, il doit mettre l'accent sur une formation des enseignants optimisée.
- Le niveau régional : c'est un niveau essentiel tant en matière d'harmonisation pour les épreuves d'examen ou de régulation, qu'en matière de pilotage et d'animation pédagogique.
- Le niveau local pour l'analyse fine et contextualisée des résultats d'examen, le diagnostic sur les difficultés rencontrées par les apprenants et les réponses à apporter en matière d'accompagnement.

Annexe 1 : Tendances d'évolution des résultats selon les spécialités entre 2011 et 2013

Evolution des résultats en baccalauréat professionnel selon les spécialités, comparaison avec le panel défini en 2012 pour différencier les apprenants en parcours 3 ans et 4 ans

Le panel 2012 a permis d'isoler des candidats en « parcours 4 ans » et « parcours 3 ans » et correspond à une population d'élèves et d'apprentis à l'exclusion des adultes, formations à distance ou en un an – cf Rapport Inspection de l'enseignement agricole « Expertise des résultats d'examen du baccalauréat professionnel à la session 2012 »

	Session 2011 (après session de septembre)	Session de juin 2012 (Données Indexa- selon panel élèves et apprentis)			Session de juin 2013
	Taux de réussite	Taux de réussite	Taux de réussite parcours 4 ans	Taux de réussite parcours 3 ans	Taux de réussite
Bac Pro/Agroéquipement	88,10%	73,60%	81,60	68,60	82,78%
Bac Pro/Aménagements paysagers	88,9%	82,20%	89,00	77,50	81,81%
Bac Pro/CGEA/Elev valorisation cheval	89,05%	82,30%	84,20	77,80	82,54%
Bac Pro/CGEA/Syst à dominante cultures	88,85%	73,20%	79,60	68,00	71,14%
Bac Pro/CGEA/Syst à dominante élevage	85,35	75,60%	84,50	69,70	72,39%
Bac Pro/CGEA/Vigne Vin	84,2	67,30%	79,10	58,80	71,62%
Bac Pro/Conduite et gestion de l'élevage canin et félin	89,9%	85,80%	89,80	83,10	87,11%
Bac Pro/Gestion et conduite de chantiers forestiers	92,13%	80,60%	89,80	72,70	89,96%
Bac Pro/GMNF		87,20%	91,00	84,30	89,06%
Bac Pro/Labo contrôle qualité		83,30%	90,70	78,40	84,91%
Bac Pro/Productions aquacoles	88,73%	78,30%	86,60	73,50	77,78%
Bac Pro/Productions horticoles/Pépinières	93,4%	80,20%	86,70	73,60	76,33%
Bac Pro/Productions horticoles/Produc. Florales légum.	88,01%	77,80%	88,10	70,80	
Bac Pro/Productions horticoles/Productions fruitières	86,36%	66,70%	81,80	55,60	
Bac Pro/Tech cons vte prod jardin	90,71%	77,40%	83,20	74,50	78,85%
Bac Pro/Tech conseil vente alimentation/Prod alim	89,04%	73,70%	83,80	69,10	81,05%
Bac Pro/Tech conseil vente alimentation/Vins et spiritueux	92,16%	74,70%	90,50	61,70	
Bac Pro/Tech. Conseil-vente en animalerie	90,56%	80,60%	87,40	75,30	80,02%
Bac Pro/Services en milieu rural	93,32	90%	90,00		91,39%

Annexe 2 : Taux de réussite des élèves et apprentis par spécialités – session juin 2013

Elèves :

Diplôme	Option	Inscrits	Présents	Admis	Taux réussite
Bac Pro	Agroéquipement	664	643	545	84,76
	Aménagements paysagers	2611	2554	2112	82,69
	CGEA	5266	5154	3858	74,85
	C.G.entr sect canin félin	498	493	429	87,02
	Forêt	402	392	355	90,56
	GMNF	1007	978	873	89,26
	Labo contrôle qualité	465	458	392	85,59
	Productions aquacoles	166	158	122	77,22
	Productions horticoles	997	971	743	76,52
	Services en milieu rural	5479	5394	4952	91,81
	Tech conseil vente alim.	772	736	593	80,57
	Tech-conseil vente animal	751	734	589	80,25
	Tech cons vte prod jardin	377	359	279	77,72

Apprentis :

Diplôme	Option	Inscrits	Présents	Admis	Taux réussite
Bac Pro	Agroéquipement	155	149	113	75,84
	Aménagements paysagers	1155	1090	872	80
	CGEA	1119	1056	733	69,41
	C.G.entr sect canin félin	44	43	39	90,7
	Forêt	78	77	69	89,61
	GMNF	28	27	25	92,59
	Labo contrôle qualité	1	1	1	100
	Productions horticoles	173	162	122	75,31
	Services en milieu rural	91	89	84	94,38
	Tech conseil vente alim.	134	124	106	85,48
	Tech-conseil vente animal	95	92	75	81,52
	Tech cons vte prod jardin	23	22	21	95,45

Annexe 3 : Epreuves générales E1 à E4 – session juin 2013

Moyennes des épreuves générales toutes options

EPREUVES	Moyenne (toutes options)
	E1-R Expression ECF
E1-R Français TERM	9,86
E1-R Histoire-Géo TERM	8,13
E2-R LV1 ECF	10,53
E4-R Maths TERM	8,25
E4-R Sciences et techno ECF	10,69
E3 - EPS ECF	13,23

Moyennes des épreuves générales en fonction des options de baccalauréat professionnel

Options de bac pro	E1			E2	E3	E4	
	CCF	T Français	T Hist-Geo	CCF	CCF	T Maths	CCF
Agroéquipements	11,46	8,45	7,24	9,94	13,25	8,45	10,39
Aménagements paysagers	11,74	9,58	8,34	10,33	13,54	8,34	10,26
CGEA/EVC	12,95	10,99	8,44	11,3	13,37	8,93	11,06
CGEA/ SDC	11,73	8,83	7,89	9,85	13,23	8,35	10,13
CGEA/SDE	11,87	9,18	7,8	10,09	13,35	8,46	10,48
CGEA/ Vigne et vin	11,96	9,7	8,17	10,5	13,62	8,09	10,16
CGEA/ Canin félin	12,5	10,68	8,42	11,01	14,76	8,73	11,48
Forêt	12,13	9,51	8,87	11	13,74	9,09	11
GMNF	11,98	9,95	8,6	10,65	13,54	8,31	10,79
Labo Contrôle Qualité	12,43	9,72	7,92	11,02	13,14	9,45	11,46
Prod horticole	11,77	9,78	7,98	10,22	12,89	7,94	10,38
Prod aquacole	11,58	11,04	8,9	11,03	14,52	9,47	10,29
SMR	12,61	10,58	8,3	10,91	13,06	7,8	11,14
TCV Alimentation PA	11,96	9,28	7,31	9,9	12,73	7,36	10,08
TCV alimentation VS	12	9,95	8,19	10,53	12,88	8,27	10,61
TCV animalerie	12,12	10,64	8,12	10,6	12,78	8,41	11,27
TCV Produits de jardin	11,96	8,95	7,17	9,76	12,57	6,48	9,78

Annexe 4 : Epreuves professionnelles E5 à E7 – Session juin 2013

Moyennes des épreuves professionnelles dans les différentes spécialités et écarts interépreuves

	Epreuves professionnelles				Ecart inter épreuves		
	E 5	E 6	E 7 CCF	E7 Term (cdts HCCF)	E7-E5	E7-E6	E6-E5
Agroéquipements	9,81	11,5	12,25	8,8	2,44	0,75	1,69
Aménagements paysagers	9,87	10,45	12,37	11,44	2,5	1,92	0,58
CGEA/EVC	8,02	10,67	12,04	12,88	4,02	1,37	2,65
CGEA/ SDC	7,55	10,68	12,17	11,3	4,62	1,49	3,13
CGEA/SDE	7,33	10,66	11,33	11,75	4	0,67	3,33
CGEA/ Vigne et vin	8,19	10,68	10,95	11,6	2,76	0,27	2,49
CGEA/ Canin félin	9,94	9,95	12,6	13	2,66	2,65	0,01
Forêt	10,63	10,85	12,94	8,29	2,31	2,09	0,22
GMNF	11,73	10,75	12,72	9	0,99	1,97	-0,98
Labo Contrôle Qualité	8,33	11,8	12,28	15	3,95	0,48	3,47
Prod horticole	7,39	10,98	12,01	11,45	4,62	1,03	3,59
Prod aquacole	7,26	10,8	11,16	9	3,9	0,36	3,54
SMR	11,31	11,91	12,67	11,34	1,36	0,76	0,6
TCV Alimentation PA	9,53	11,64	12,21	12,11	2,68	0,57	2,11
TCV alimentation VS	9,47	11,51	11,86	12,33	2,39	0,35	2,04
TCV animalerie	9,01	10,34	11,85	9,17	2,84	1,51	1,33
TCV Produits de jardin	8,86	10,98	12,35	11,5	3,49	1,37	2,12
Valeur médiane	9,01	10,8	12,21		2,76	1,03	2,11

Annexe 5 : Epreuve E6

Résultats provisoires (session de juin 2013) obtenus à l'épreuve E6 pour l'ensemble des élèves et les apprentis

	Ensemble élèves		Apprentis	
	Résultats nationaux		Résultats nationaux	
	Effectif présents	Moyenne	Effectif présents	Moyenne
Agroéquipement	647	11,53	151	11,45
Aménagements paysagers	2564	10,36	1098	10,57
CGEA/EVCheval	789	10,79	289	10,98
CGEA/SDCultures	545	11,02	218	10,06
CGEA/SDElevage	3515	10,72	389	10,33
CGEA/Vigne et vin	327	11,02	171	10,43
CGECF (canin-félin)	493	9,88	43	10,81
Forêt	394	10,88	77	10,69
GMNF	984	10,78	27	9,78
Laboratoire, contrôle, qualité	458	11,82	1	17
Production horticole	976	10,84	164	11,77
Production aquacole	158	10,8	0	
TCV/Produit alimentaire	667	11,49	117	12,31
TCV/Vin et spiritueux	74	11,59	8	12,63
TCV Animalerie	736	10,19	93	11,76
TCV /Produits de jardin	359	10,9	22	12,27

Annexe 6 : Epreuve de contrôle – session de juin 2013

Population des candidats admis à l'épreuve de contrôle selon les options de baccalauréat professionnel et % d'admis à cette épreuve

Remarque : Les admis à l'issue de l'épreuve de contrôle obtiennent une note ramenée à 10

Option	Nb candidats épreuve contrôle	Part du total candidats en %	Nb d'admis ayant obtenu la note de 10	% d'admis à l'épreuve de contrôle
Agroéquipement	182	20.9	133	73,08%
Aménagements paysagers	853	23.1	526	61,66%
CGEA ev cheval	208	17.3	141	67,79%
CGEA cultures	187	19.4	128	68,45%
CGEA élevage	972	22.6	642	66,05%
CGEA vigne vin	93	15.8	61	65,59%
CGE canin félin	115	20.3	74	64,35%
Forêt	88	17.3	60	68,18%
GMNF	189	17.7	126	66,67%
Labo contrôle qualité	75	15.7	58	77,33%
Prod horticoles	313	24.4	207	66,13%
Prod aquacoles	31	17.7	26	83,87%
Smr	711	12.4	496	69,76%
TC vente prod jardin	94	22.7	65	69,15%
TC Vente prod alim	193	21.9	128	66,32%
TC vente vins	12	13.2	5	41,67%
TC vente animalerie	183	20.0	131	71,58%
Ensemble	4499	18.9	3007	66,84%

Annexe 7 : Comparaison des sessions 2011, 2012, 2013 pour la répartition en âges des candidats

Age des candidats session 2013

Age au 31 Dec	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Inscrits verrouillés	45	5952	8309	5317	2273	806	286	165	91
Présents	45	5862	8065	5107	2124	733	246	139	80
Déperdition	0,00%	-1,51%	-2,94%	-3,95%	-6,56%	-9,06%	-13,99%	-15,76%	-12,09%
Admis	39	5045	6542	4216	1618	564	190	103	63
Résultats	86,67%	86,06%	81,12%	82,55%	76,18%	76,94%	77,24%	74,10%	78,75%

Age des candidats session 2012

Age au 31 Dec	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Inscrits verrouillés	57	5428	11306	8422	3104	975	320	139	73
Présents	57	5356	11119	8219	2955	910	292	123	67
déperdition	0,00%	-1,33%	-1,65%	-2,41%	-4,80%	-6,67%	-8,75%	-11,51%	-8,22%
Admis	47	4556	9298	6914	2303	717	210	96	57
Résultats	82,46%	85,06%	83,62%	84,12%	77,94%	78,79%	71,92%	78,05%	85,07%

Age des candidats session 2011

Age au 31 Dec	17	18	19	20	21	22	23	24	25
Inscrits verrouillés	6	186	5951	6426	2388	786	288	116	75
Présents	6	184	5884	6306	2267	728	258	104	63
déperdition	0,00%	-1,08%	-1,13%	-1,87%	-5,07%	-7,38%	-10,42%	-10,34%	-16,00%
Admis	6	175	5556	5609	1948	600	199	84	46
Résultats	100,00%	95,11%	94,43%	88,95%	85,93%	82,42%	77,13%	80,77%	73,02%

Annexe 8 : Réussite des candidats après un parcours CAPA dans différentes options de baccalauréat professionnel

	Présents	Admis	Taux réussite
VV			
CAPA obtenu en 2011 (parcours 4 ans)	4	2	50%
CAPA obtenu en 2010 (parcours 5 ans)	2	1	50%
SDC			
CAPA obtenu en 2011 (parcours 4 ans)	12	8	66%
CAPA obtenu en 2010 (parcours 5 ans)	2	0	0%
SDE			
CAPA obtenu en 2011 (parcours 4 ans)	33	17	51%
CAPA obtenu en 2010 (parcours 5 ans)	6	2	66%
PH			
CAPA obtenu en 2011 (parcours 4 ans)	48	37	77%
CAPA obtenu en 2010 (parcours 5 ans)	20	11	55%
AP			
CAPA obtenu en 2011 (parcours 4 ans)	116	94	81%
CAPA obtenu en 2010 (parcours 5 ans)	17	9	65%